

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/SEPT/106</b>	<b>OBJET :</b>  DESIGNATION D'UN DELEGUE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 21/09/2020	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 14/09/2020	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents représentés :**

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil municipal n°2019/MARS/015 en date du 11 mars 2019 portant adhésion au groupement d'intérêt public ID77,

CONSIDERANT que le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régie par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 »,

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de Nangis et la nécessité à désigner un nouveau représentant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 abstentions (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX),

**ARTICLE Unique :**

DESIGNE M. Frédéric BRUNOT comme représentant de la commune de Nangis au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

  


Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20201001-SEPT-2020-106-  
DE  
Date de télétransmission : 01/10/2020  
Date de réception préfecture : 01/10/2020